



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°8 :

MODIFICATIONS AU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Séance ordinaire du 10 Décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 25

Absents : 2

Excusés : 8

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

Absents : Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Sandrine JOVENE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

DOSSIER N° 8 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Virginie MONIER

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs au **10 décembre 2019** dans les conditions suivantes afin de tenir compte des besoins d'évolution des services.

FILIERE MEDICO SOCIALE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Quotité</u>
Agent social	C	1	Suppression	Temps complet

Il est proposé **la suppression d'un grade d'agent social sur un poste à temps complet** suite au changement de filière au 1^{er} septembre 2019 de l'agent occupant la fonction, de la filière médico-sociale vers la filière technique sur un grade vacant d'adjoint technique.

FILIERE ANIMATION

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Quotité</u>
Animateur	B	1	Suppression	Temps complet

Il est proposé **la suppression d'un grade d'animateur sur un poste à temps complet** suite à la démission au 1^{er} mai 2019 de l'agent occupant la fonction.

Ainsi,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2313-3 ;

Considérant qu'en application de la loi du 26 janvier 1984 et du code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau des emplois permanents dans un objectif de transparence et de sincérité budgétaire ;

Considérant que l'ensemble des emplois ainsi supprimés répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
33 voix POUR**

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

K₂₀

